



# LE 3 FEVRIER 2014, TOUS ET TOUTES EN GREVE !



Pour une inspection du travail  
au service des salariées

Pour la défense  
des droits des salariées  
dans les entreprises

Dans un contexte déjà marqué par des reculs sans précédent du droit du travail, et alors que le gouvernement se fait un peu plus chaque jour le relais zélé des desiderata du patronat, le ministre du travail, Michel Sapin, s'apprête à porter un coup historique à l'inspection du travail.

Le 3 février, va s'ouvrir à l'Assemblée le débat sur le projet de loi sur la formation professionnelle, dans laquelle est incluse le projet Sapin de casse de l'inspection du travail. C'est le moment et l'occasion de faire entendre notre voix. Et les raisons de nous mobiliser ne manquent pas.

**Aujourd'hui la section d'inspection est généraliste :** les agents font appliquer l'ensemble des dispositions du Code du travail dans les entreprises.

**La section d'inspection est territoriale :** les agents ont en charge le contrôle et le suivi de l'ensemble des entreprises domiciliées sur un secteur géographique précis, quelle que soient leur taille et leur activité ; ainsi leur hiérarchie ne peut pas leur retirer un dossier «sensible» ou le contrôle d'une entreprise dont l'employeur se serait plaint. De même, la hiérarchie ne peut pas se substituer aux agents de contrôle.

Cette organisation en section territoriale et généraliste garantit **l'indépendance des agents de l'inspection du travail** (résultant de la convention n°81 de l'Organisation Internationale du Travail) contre les pressions externes et les interventions indues, qu'elles émanent du patronat ou du pouvoir politique, et qui leur permet d'apprécier les suites qu'ils comptent donner à leurs contrôles.

**Cela sera-t-il encore possible demain ?**

**Si le plan de restructuration de l'inspection est appliqué, la réponse est clairement non.**

Alors que le cadre actuel d'organisation de la section d'inspection du travail permet aux agents de contrôle d'orienter leurs interventions à partir de la demande sociale qu'expriment les salariées et leurs représentants du personnel, le ministère prévoit d'encadrer l'activité des agents de contrôle à des fins d'instrumentalisation et de politiques d'affichage :

- **la disparition des sections d'inspection du travail actuelles et leur remplacement par des unités de contrôle (UC) réunissant entre 8 et 12 agents.** La répartition des entreprises et des secteurs géographiques sera désormais laissée à la main des directeurs d'UC (un nouvel échelon hiérarchique) et aucune garantie n'existe sur le caractère de proximité des sections (actuellement, chaque entreprise n'a qu'un seul interlocuteur);
- **la remise en cause de l'indépendance de l'inspection du travail.** Le Directeur d'UC «pilote» et «anime» l'unité de contrôle, c'est-à-dire qu'il sera chargé d'orienter l'action de contrôle en fonction des priorités politiques du ministère et de mettre au pas les plus récalcitrants vis-à-vis des programmes de contrôle décidés par la hiérarchie sans lien avec les problématiques de terrain ; il disposera de pouvoirs de contrôle et pourra donc intervenir sur un dossier ou dans une entreprise pour se substituer à l'inspecteur ou contrôleur. Ces éléments laissent très fortement craindre un interventionnisme dans l'action de l'inspection du travail ;
- **des unités spécialisées ne seront plus compétentes que pour un champ particulier, ce qui appauvrira considérablement l'action de contrôle. Cela entraînera également une baisse du nombre d'agents affectés au contrôle généraliste et une diminution brutale des effectifs de contrôle.** Cela entraînera du boulot supplémentaire pour les agents, alors que la charge de travail atteint souvent déjà la limite, et une dégradation du service rendu aux usagers.

**En Haute-Savoie** les pressions exercées sur l'inspectrice du travail par l'entreprise TEFAL et relayées par le directeur départemental, sont une véritable remise en cause du principe d'indépendance des agents de l'inspection du travail. L'inspectrice a été fortement désabillée et a dû se mettre en arrêt maladie qui n'a toujours pas été reconnu en accident de service (accident de travail dans la Fonction Publique).

Cet exemple malheureusement ne présage rien de bon dans l'avenir avec la réforme de l'inspection qui va renforcer la hiérarchie intermédiaire pour orienter les actions de l'inspection...

**IL Y A URGENCE à ce que l'ensemble des salarié,es soutiennent et rejoignent la lutte des inspecteurs et inspectrices du travail car c'est de l'existence même de NOTRE Droit du travail qu'il s'agit !**

Rappelons nous qu'en absence de Code du travail et de Conventions collectives le rapport employé(e)/employeur est, par essence, inéquitable. Il est même nommé «de subordination».

C'est la raison qui a mené dans la lutte nos ainé,es qui se sont battu pour que les travailleurs soient, à la fois protégés dans ce rapport inégal avec le patron, mais aussi qu'ils aient à leur disposition les outils d'organisation (syndicats) leur permettant d'établir le rapport de force nécessaire pour gagner de nouveaux droits :

- C'est la création des syndicats depuis 1884 organisant la lutte du monde du travail,
- Ce sont les lois imposées par la lutte des travailleurs et des travailleuses et transcrites dans le Code du travail, et plus tard les Conventions collectives,
- C'est la création de l'Inspection du travail pour en surveiller et contrôler l'application,
- C'est la création de la Médecine du travail,
- Ce sont les Prud'hommes pour régler la réparation des préjudices subis par les salarié,es

**Sans la lutte des travailleurs aucune de ces lois et institutions n'existerait et le rapport employé(e)/employeur tiendrait plus de l'esclavage que du salariat ! Soyons en sûr !**

Or, depuis plusieurs années nous assistons à une offensive programmée du patronat, relayée par les gouvernements successifs aux ordres de l'Union européenne et de la Troïka (UE, Bce, Fmi) **de dérégulation du Droit du travail :**

- Gel quasi généralisé des salaires
- Déréglementation du temps de travail («travail du dimanche», temps partiel imposé ...)
- Réformes successives de «simplification» et de réécriture du Code du travail
- Attaques successives contre la Prud'homie
- Attaques contre la Médecine du travail
- Loi dite de «sécurisation de l'emploi» (2013) que nous pensons plus juste de nommer : loi de sécurisation des profits
- Etc ...

**Et aujourd'hui c'est l'attaque menée contre l'indépendance de l'Inspection du travail !!!**

**FACE A CETTE VERITABLE GUERRE DE CLASSES MENEES PAR LE CAPITAL, IL S'AGIT, AUJOURD'HUI, D'ORGANISER LA RIPOSTE DU MONDE DU TRAVAIL!**



**NON A LA DISPARITION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL,  
GENERALISTE, TERRITORIALE, INDEPENDANTE !**

**OUI A UN MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI AU SERVICE DES SALARIES  
POUR LE RESPECT DE NOS DROITS ET EN GAGNER DE NOUVEAUX**

**Rendez-vous Lundi 3 Février à Annecy à 13h  
devant le siège du MEDEF (rue royale)**

